



Nieul87

2026/41

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	3
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-six, le-vingt-six mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 21 mai deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, M. Quette Pierre, Mme Lecointre Marie-France, M. Moulaine Charles, Mmes Gaspard Céline, Reauly Paola, Boulesteix Myriam, Malric Claire, Bruyère Nathalie, MM. Mazin Clément, Détienne Aurélien, Tronche Imanol

Absents excusés : M. Pagnou Pascal donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Piralla Sandra donne procuration à Mme Boulesteix Myriam, M. Crespy Benjamin donne procuration à M. Mazin Clément

Secrétaire de séance : Mme Bruyère Nathalie

Objet : Dotations scolaires 2026

Pour 2026, il est proposé de reconduire les montants des dotations 2025 sauf pour les sorties éducatives pour lesquelles les montants ont été votés lors de la séance du 9 décembre 2025 – délibération 2025/44. Ainsi, les dotations pourraient être les suivantes :

École Maternelle

Sorties éducatives (14,00 € x 44)	616,00 €
Hotte du Père Noël	500,00 €
Forfait transport	2 000,00 €
Intervenant extérieur	400,00 €

École Élémentaire

Sorties éducatives (14,00 € x 70)	980,00 €
Forfait transport	3 000,00 €
Intervenant extérieur	400,00 €

Pour rappel, à ces dotations s'ajoutent sur présentation de justificatifs :

- Les sorties de fin d'année sans nuitée à 5,00 €/enfant,
- La participation de 16,00 €/enfant/nuit pour la classe découverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire en 2026 les dotations 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 28 mai 2026

La secrétaire de séance,
Nathalie Bruyère.

Monsieur le Maire,
Laurent Bila.



Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 087-218710705-20260526-DL_2026_41-DE